



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2019070403

Séance du 04/07/2019

Référence
2019070403

Objet de la délibération
AVIS DE LA COMMUNE DE WILLEMS SUR LE PROJET SAGE DES BASSINS VERSANTS DE LA MARQUE ET DE LA DEÛLE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	21	21

Date de la convocation
28/06/2019

Date d'affichage
28/06/2019

Vote
A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 05/07/2019

Et

Publication ou notification du :  
05/07/2019

L' an 2019 le 04 Juillet à 19 heures , le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de Monsieur Thierry ROLLAND, Maire.

**Présents** : Mmes : BRAME / VERSTRAETE Anne-Marie, DORMIEU / DUCHATEL Constance, FRENO Marina, LIROT / ROUSSEL Nathalie, POULAIN / DEFFRENNES Brigitte, PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, PRUVOST Peggy, VERRIEST Marie-Ghislaine, MM : BONIFACE Patrick, DEFFONTAINE Bernard, JONVILLE Yves, LIEVAIN Michel, NEUKERMANS Christophe (présent à partir de la délibération 2019070403), PETIT Alain, REFFAS Alain, ROLLAND Thierry, VANBENEDEN Yves

**Excusés** : DEFFONTAINE / NOEL Angélique ayant donné procuration à FRENO Marina, DE NANTEUIL Christian ayant donné procuration à VERRIEST Marie-Ghislaine, LEPERS Jean-Pascal ayant donné procuration à REFFAS Alain, MARESCAUX / DUHAMEL Garlonne ayant donné procuration à PRUVOST Peggy

**Absent** : GOSSART / LECLERCQ Laurence, CARELS Ludovic

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore

**Objet de la délibération** :

### AVIS DE LA COMMUNE DE WILLEMS SUR LE PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE GESTION DES EAUX DES BASSINS VERSANTS DE LA MARQUE ET DE LA DEÛLE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins versants de la Marque et de la Deûle (SAGE Marque-Deûle) est un outil de planification visant à atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau et à concilier les usages de l'eau.

Ce schéma est dirigé par une Commission Locale de l'Eau (CLE) composée d'élus locaux, de représentants de la société civile et d'agents de l'Etat, organisant et dirigeant l'ensemble de la procédure d'élaboration, de consultation et de mise en œuvre du SAGE.

Lors de la CLE du 8 février 2019, les membres de la CLE ont approuvé à l'unanimité le projet de SAGE Marque-Deûle. Ce projet est l'aboutissement de 9 ans de travaux d'expertise et de concertation, résultant de 95 réunions et de la participation de plus de 250 acteurs locaux de l'eau. Ceci se concrétise par trois documents qui traduisent les orientations en matière de gestion de l'eau à mettre en place sur le territoire :

- le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau (PAGD) ;
- le Règlement et ses annexes cartographiques ;
- l'évaluation environnementale du SAGE Marque-Deûle.

À travers ces documents, le SAGE Marque-Deûle fixe des règles et des dispositions pour une gestion durable des ressources en eau, la préservation des milieux aquatiques, la réduction des risques et la valorisation de la présence de l'eau sur le territoire.

Ces documents sont opposables aux tiers et à l'administration. Ainsi, les documents d'urbanisme (SCOT, PLU et cartes communales) doivent être compatibles avec les dispositions et les règles du SAGE.

De plus, le PAGD et le Règlement sont soumis à une évaluation de leurs impacts sur l'environnement. Cette évaluation vise à identifier les impacts positifs et négatifs de la mise en place du SAGE sur son territoire. Ceci se concrétise par un rapport d'évaluation environnemental.

L'ensemble de ces documents du SAGE est soumis à l'avis des personnes publiques associées, article R. 212-39 du Code de l'Environnement, qui sont les Conseils Régionaux, les Conseils Départementaux, les Chambres Consulaires, les Communes et leurs groupements compétents.

Dans ce cadre, le Président de la CLE a sollicité toutes les communes concernées par courrier en date du 18 mars 2019 sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins versants de la Marque et de la Deûle sur le fondement du rapport de présentation joint à cette délibération.

\* le PAGD, le règlement et ses annexes et le document d'évaluation environnementale sont consultables en Mairie (administration générale).

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 04/07/2019

Le Maire,

Thierry ROLLAND.

